

A l'appel de 13 organisations syndicales

SNFOLC, SNETAA-FO, SFSDPEP-FO, SNES-FSU, SNEP-FSU, SNALC-FGAF, CGT Educ'action, SNEIP-CGT, SNCL-FAEN, SIES-FAEN, SUNDEP-Solidaires, SUD-Education, CNGA CFE-CGC

SNFOLC

Tous en grève le 17 septembre

13 organisations syndicales revendiquent l'abrogation de la réforme du collège

Elles appellent les personnels à refuser toute anticipation de la réforme

La grève pour gagner!

Le SNFOLC propose de mettre en discussion dans les AG, dès maintenant :

Le 17 septembre nous serons en grève à l'appel de 13 organisations syndicales pour l'abrogation de la réforme du collège.

Si le 17, l'exigence de tous les collègues n'est pas entendue, alors, une seule question sera posée : poursuivre la grève pour obtenir satisfaction.

La FNEC-FP FO appelle toutes les catégories de personnels de l'Education nationale à la grève le 17 septembre

Faire reculer la ministre sur le collège c'est l'interrompre pour toutes les contre-réformes, pour toutes les catégories. La FNEC-FP FO s'est adressée aux autres fédérations de l'enseignement pour leur proposer d'appeler en commun à la grève du 17.

Le SNUDI-FO appelle les enseignants du premier degré à la grève le 17 : « les enseignants du 2nd degré ne veulent pas de la réforme du collège, les PE ne veulent pas de la réforme des rythmes scolaires, ils veulent garder leurs garanties statutaires ».

En cette rentrée tous les personnels l'ont constaté : la situation dans nos établissements n'a jamais été aussi grave. Les classes débordent, il manque des professeurs, les services partagés se multiplient, des centaines de contractuels sont au chômage, et en plus le décret de 1950 est abrogé et remplacé par le décret Hamon qui supprime les décharges statutaires et prétend imposer la réunionite.

Et les salaires baissent!

Le gouvernement prétend en plus passer en force sur sa réforme du collège : les professeurs n'en veulent pas, tout le monde le sait.



Les attaques pleuvent Grève le 17 septembre

Communiqué des 13 organisations syndicales

3 septembre 2015

Alors qu'en cette rentrée les conditions de travail des personnels continuent de se dégrader (effectifs alourdis, services partagés, moyens insuffisants...), les organisations syndicales du second degré SNES-FSU, SNEP-FSU, SNFOLC, SNETAA-FO, SFSDPEP-FO, CGT Educ'action, SNEIP-CGT, SNALC-FGAF, SUNDEP Solidaires, SUD Education, SIES-FAEN, SNCL-FAEN, CNGA CFE-CGC réaffirment leur rejet d'une réforme du collège qui n'apportera aucune amélioration, ni pour les élèves, ni pour les personnels.

Elles constatent que la circulaire d'application publiée le 2 juillet ne fait que confirmer les orientations auxquelles elles s'opposent : mise en concurrence des personnels, des disciplines et des établissements, inégalités accrues entre les élèves et nouvelle aggravation des conditions de travail des personnels.

Les organisations syndicales restent déterminées à combattre cette réforme, à obtenir son abrogation et la réouverture de discussions sur d'autres bases. Elles appellent les personnels à refuser toute anticipation de la réforme, quelle qu'elle soit. Elles dénoncent la mise en place d'une formation obligatoire à la réforme, qui ne répond nullement aux demandes des personnels.

Alors que le ministère repousse de mois en mois la publication du bilan du lycée Chatel, elles soulignent le danger d'une nouvelle réforme du lycée s'inspirant de celle du collège et qui ne ferait que renforcer les logiques précédentes.

Les organisations syndicales dénoncent le refus de la ministre de tout dialogue réel, et sa volonté d'imposer sa réforme du collège contre l'avis de la grande majorité des personnels concernés.

La ministre persiste à vouloir passer en force et porte la responsabilité du conflit.

Face à ce blocage les organisations signataires appellent les personnels à la grève nationale le 17 septembre.

Elles les invitent à se réunir en assemblée générale, en heure d'information syndicale pour la préparer et l'organiser ainsi qu'à s'adresser aux parents, notamment en faisant signer la pétition intersyndicale.

A défaut du retrait des textes relatifs à la réforme du collège, l'intersyndicale organisera une manifestation nationale en octobre.

























En cette rentrée, tous les personnels du secondaire ont fait le constat de la dégradation de leurs conditions de travail. Ils constatent aussi l'obstination de la ministre pour imposer une réforme massivement rejetée par la grève, le 19 mai puis le 11 juin derniers. Pour elle, c'est dès cette rentrée que la réforme devrait être préparée. Elle veut s'appuyer sur le décret Hamon modifiant les obligations règlementaires de service des enseignants, pour imposer des tâches supplémentaires. Nos revendications restent posées : il est urgent de préparer la grève, la grève unie de toutes les catégories, seul moyen de faire reculer la ministre.

REFORME DES COLLEGES

La ministre persiste et signe. Cette réforme nous n'en voulons pas : abrogation ! Grève le 17 septembre !

Les faits le démontrent, la réforme du collège c'est :

- la casse des disciplines et leur mise en concurrence : 20% des horaires dépendant de l'autonomie des établissements,
- la territorialisation du collège, avec autant d'enseignements différents que de collèges, le conseil d'administration ayant toute autorité pour définir des activités locales,
- la baisse des horaires d'enseignement disciplinaire, réduits à 23h en 6ème, 22h pour les autres niveaux, au profit des enseignements pratiques interdisciplinaires au contenu défini localement : c'est l'affaiblissement assuré de la transmission des savoirs fondamentaux, assise sur des programmes nationaux annuels,
- la globalisation des horaires disciplinaires par cycle,
- l'allongement du temps de présence des enseignants dans l'établissement, avec la multiplication des réunions, les missions liées prévues par le décret Hamon (voir ci-contre).

Selon la ministre Vallaud-Belkacem les enseignants auraient « besoin d'être rassurés », il existerait un « malentendu », mais surtout « la réforme s'appliquera ». Pour faire passer la réforme, la ministre entend imposer un plan de formation obligatoire à partir de la Toussaint, huit jours sur les « axes de la réforme », « le numérique » et « les nouveaux programmes ». Se former en plus des cours, en dehors des cours pour appliquer la réforme : de qui se moque-t-on ?

il faut que cela cesse

Réforme du collège : Abrogation!

5000 collèges, tous différents!

Dans nombre d'établissements, un diaporama sur la préparation de la réforme du collège, réalisé par le ministère, a été projeté lors de la journée de pré-rentrée. En lieu et place des disciplines, « cinq domaines de formation » calqués sur le socle commun. On apprend que les programmes seraient davantage « soclés » (sic) – c'est la casse des disciplines qui est organisée! Il reviendrait « aux équipes de pouvoir choisir les progressions sur les 3 années de chaque cycle ». Traduction: autant de progressions différentes que de collèges. On voudrait réduire à la portion congrue le caractère républicain de l'école qu'on ne s'y prendrait pas autrement. La circulaire d'application du 2 juillet prévoit même un renforcement des pouvoirs du CA: définition de « l'offre d'accompagnement personnalisé », de « l'offre d'enseignements pratiques interdisciplinaires », de « la répartition des moyens pour les groupes à effectifs réduits et les enseignements de complément (latin, grec...) »... 5000 collèges, 5000 horaires et contenus différents! Où est l'égalité?

Après le collège, ce sera le tour du lycée

La ministre cherche à imposer la réforme du collège en s'inspirant de la réforme Chatel du lycée dont l'échec est patent (autonomie des établissements, accompagnement personnalisé, amputation des horaires disciplinaires, ECA en langues...) mais en allant beaucoup plus loin. Le rapport parlementaire du 8 juillet 2015 préconise d'étendre la réforme du collège au lycée : socle commun, autonomie, baccalauréat en contrôle continu, DHG unique permettant les échanges de service entre lycée et LP... Ce serait un véritable désastre.

Il n'y a aucun « malentendu » : la réforme du collège, c'est non !

vant être rémunérées en Indemnités pour Missions Particulières, ouvrant la voie à la création d'une hiérarchie dans le corps enseignant, et soumises à l'avis du Conseil d'administration, autrement dit des délégués de parents, d'élèves, des représentants des collectivités.

C'est la même logique que la réforme du collège avec le renforcement de l'autonomie des établissements. C'est la logique de la loi de refondation de l'école de V. Peillon, à laquelle FO s'est opposé.

FO est opposé depuis le début au décret Hamon et à celui sur les IMP. Dans un grand nombre d'établissements REP+, FO se bat avec les collègues et obtient des résultats pour que le dispositif de pondération ne soit pas soumis à l'instauration de plages horaires avec présence imposée. FO se bat pour que la « reconnaissance [du] temps consacré au travail en équipe » ne fasse l'objet d'aucun contrôle ni de compterendu, qui ne ferait qu'accroître la charge de travail.

CPE: missions alourdies

C'est cette même logique austéritaire d'alourdissement des tâches et d'augmentation du temps de présence qui a conduit le ministère à publier, le 27 août dernier, une circulaire sur les missions des Conseillers principaux d'éducation. Elle abroge la circulaire du 28 octobre 1982, contre la revendication des CPE : 35 heures hebdomadaires TTC – toutes tâches comprises.

Le SNFOLC revendique l'abrogation du décret Hamon. Il invite l'ensemble des personnels à résister dans l'unité à toutes les tentatives d'augmentation du temps de présence, de la charge du travail, de caporalisation et de remise en cause de notre liberté pédagogique individuelle au nom des missions liées et des IMP, à revendiquer le retour aux décharges statutaires .

STATUTS

Le décret Hamon s'applique en 2015 Notre mission est d'enseigner, pas d'être corvéables à merci!

Fait majeur en cette rentrée : l'application du décret Hamon du 20 août 2014 sur les obligations règlementaires de service des enseignants. C'est la fin des décrets protecteurs de mai 1950, c'est un coup porté à 65 ans d'identité professionnelle! Surtout, c'est un coup porté aux rémunérations, avec la suppression des décharges statutaires, et aux conditions de travail.

Pourquoi y avoir mis fin ? « Reconnaissance des missions », « décret obsolète » a-t-on pu entendre... Le décret Hamon introduit, en plus de la mission d'enseignement (toujours définie en maxima hebdomadaires de service), des « missions liées » qui ouvrent la voie à toutes les formes de pression dans les établissements pour accroître la charge de travail et le temps de présence des enseignants, sans rémunération supplémentaire bien entendu.

Le décret Hamon, ce sont aussi les « missions complémentaires » pou-





Pour FO, c'est la responsabilité d'un syndicat de dire stop à l'austérité.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Où sont les postes prétendument créés ?

Nous voulons des postes, la baisse des effectifs dans les classes!

C'est un fait, les personnels ont pu constater les conditions réelles de cette rentrée : postes manquants, effectifs pléthoriques dans les classes, de plus en plus d'enseignants à cheval sur plusieurs établissements (complément de service, TZR), etc.

Cette situation est intenable pour les personnels. Elle l'est d'autant plus que 27 000 élèves supplémentaires étaient attendus dans le second degré en cette rentrée 2015.

Ce qui augmente, ce ne sont pas les postes, mais la détresse des personnels qui s'accrochent tant bien que mal pour transmettre des connaissances dans des classes aux effectifs toujours plus chargés. La souffrance au travail est une réalité dans l'Education nationale (burn-out, stress, épuisement...), ça suffit!

Le SNFOLC revendique de véritables créations de postes pour diminuer les effectifs dans les classes. Les classes à effectifs pléthoriques, ça suffit!

Nous voulons des postes, la création des dédoublements nécessaires, le réemploi des personnels non titulaires et un véritable plan de titularisation, la fin des services partagés.

SALAIRES

6ème année consécutive de gel du point d'indice Nous voulons l'augmentation des salaires, tout de suite!

Depuis 2010, le gouvernement maintient le gel du point d'indice de la Fonction publique. Dans le même temps, les contre-réformes des retraites successives ont conduit à l'augmentation de la retenue pour pension civile, prélevée tous les mois sur notre fiche de paie : 7,85% du traitement brut en 2010, 11,1% prévus en 2020 (décret 2010-1749 du 30 décembre 2010). Depuis 2010, nous avons perdu l'équivalent d'un mois de traitement : nos salaires baissent, c'est inacceptable.



Alors que le gouvernement cherche à faire signer aux organisations syndicales un accord sur les carrières et les rémunérations des fonctionnaires, dit « accord PPCR », qui acterait le gel du point d'indice, le SNFOLC partage l'analyse de la FGF-FO – Fédération générale des fonctionnaires FO : « le dégel de la valeur du point d'indice est indispensable, et reste la seule mesure concrète pour revaloriser le pouvoir d'achat des fonctionnaires et maintenir le niveau des pensions ».

Avec la FGF-FO, le SNFOLC revendique 8% d'augmentation de la valeur du point d'indice, 50 points supplémentaires sur l'ensemble des grilles indiciaires.

Force Ouvrière, la force de l'indépendance

Pour Force Ouvrière l'austérité est économiquement, socialement et démocratiquement néfaste

Force Ouvrière demande le retrait du *« pacte de responsabilité ».* Il s'agit d'un acte belliqueux contre les travailleurs : le versement sans condition de 41 milliards d'euros au patronat est un marché de dupes qui ne fera qu'accroître les difficultés des salariés, actifs, chômeurs, retraités et pensionnés.

Ce pacte est financé par 50 milliards d'euros de réduction des dé-

penses publiques et sociales qui remettent en cause davantage encore les services publics, la rémunération des agents publics, la protection sociale et détruisent massivement l'emploi dans le secteur privé au travers de la diminution de la commande publique.

La loi Macron est un de ses avatars. « C'est une loi de régression et de libéralisme »*. FO s'oppose en particulier à la volonté de banaliser le travail le dimanche qui découle de cette loi.

Le « pacte de responsabilité », la loi Macron et le « pacte d'austérité » ne font qu'un.

*Jean-Claude Mailly, secrétaire général de la Cgt-FO, 8 avril 2015



Sur le site du SNFOLC : www.fo-snfolc.fr , rubrique comment adhérer au SNFOLC
Ou, dans la même rubrique, contactez les syndicats départementaux et les sections académiques du SNFOLC

